

## Éditorial



La jeunesse et l'ensemble de la société civile défilait partout en France et dans le monde vendredi 20 et samedi 21 septembre pour la défense de la planète. La CGT appelait à participer à ces journées sous toutes les modalités d'action.

Le 23 septembre, depuis la tribune de l'ONU, à New York lors du sommet action climat, Greta Thunberg a interpellé plusieurs grands de ce monde, au nom de la jeunesse. Elle les accuse de « trahison » sur les questions du dérèglement climatique. Et la France est directement ciblée par la plainte inédite qu'elle vient de déposer devant le Comité des droits de l'Enfant de l'ONU, aux côtés de quinze autres jeunes. La jeune suédoise est passée, en quelques mois, du statut d'invitée de l'Elysée à « persona non grata ». La seule réponse de notre chef de l'État est, une fois de plus, le mépris de ses concitoyens et, plus particulièrement, de la jeunesse française en lui disant : « d'aller manifester en Pologne ».

Le mouvement syndical, et singulièrement la CGT, porte ce combat pour le climat. Pour nous, il n'y aura pas de progrès social sans que se mène aussi le combat sur les questions environnementales. Lors de son 52ème Congrès, la CGT a largement validé sa conception du « Développement humain durable » : elle appelle à la mobilisation puissante du monde du travail.

Nous sommes dans une crise écologique majeure où le dérèglement climatique se conjugue avec l'épuisement des ressources naturelles. Cette situation est la conséquence du système économique.

Pour éviter des catastrophes écologiques, sociétales et sociales, il nous faut gagner d'autres modes de développement, de production et de consommation.

C'est pourquoi la CGT sera toujours présente pour la défense du ferroviaire en lieu et place de modes de transports plus polluants comme les « bus Macron », ou encore, pour la défense des aéroports de la ville de Paris afin de garder dans le giron public un monopole de régulation du trafic aérien français.

**Julie Fauvel**

**Membre du bureau de la CGT Finances publiques 31**



## Agenda

**17 octobre :**

**CHSCT**

**Conférence/débat « à quoi servent les impôts ? » organisée par l'université populaire**  
([http://universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?page=evenement&id\\_article=1793](http://universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?page=evenement&id_article=1793))

**5 novembre : CDAS**

**14 novembre : CAPL B liste d'aptitude de C en B**

**15 novembre : CAPL A liste d'aptitude de B en A**

**19 novembre : CTL**

**28 novembre : CHSCT**

**16 décembre : CTL**

## Sommaire

**Page 2-3 : La Gazette des sites**

**Page 4 : Retour sur ... la retraite**

**Page 5 : Et si on parlait d'Aéroport de Paris, de maternités, de discrimination syndicale**

**Page 6 : Rencontre avec Dominique Duhamel, secrétaire de l'Union Fédérale des Syndicats de l'État CGT**

**Page 7 : D'actifs à retraités : tous ensemble**

**Page 8 : Idées, culture, loisirs**



**Nous contacter :**

**Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne**  
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex  
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)



# LA GAZETTE DES SITES

CoGiTo 31 N° 8 Octobre 2019



## Chroniques de la lointaine province du Comminges

Oyez, oyez la terrible histoire que voici : En des temps pas si lointains (environ trois ans) l'administration du grand argentier possédait onze lieux de péage et de gestion des terres (des trésoreries mixtes). Ces boutiques mal achalandées en gueux (les agents) périllicitaient les unes après les autres selon le bon vouloir du duc sis à Toulouse.

Le roi, en son château, souhaitant conserver l'amour de ses courtisans se piquait de réformes sonnantes et trébuchantes. Pour les bien appliquer, selon son bon vouloir, il changeait couramment la tête de ses gens. S'en vint alors un nouveau capitoul en la cité rose.

Celui-là était un peu saltimbanque et il parcourait la contrée à la rencontre des gueux pour les convaincre avec moult gestes de moulin à vent de la nécessité de faire plus avec beaucoup moins.

Lesdits gueux, qui n'étaient pas tombés de la dernière pluie, lui rirent au nez et cessèrent immédiatement de se démener pour si peu de reconnaissance et, surtout, alertèrent les braves sans dents (les citoyens) du pays. Car, une fois de plus, c'était eux les dindons de la farce et même si on leur supprimait leurs commodités (les services publics), ils devraient continuer de régler la gabelle !

Oncques ne vit de révolte plus déterminée, les gueux campaient, plus ou moins joyeusement, tout le jour sur la place où ils laissaient leurs chars à bœuf (le parking du CFiP), certains en rêvaient même nuitamment.

Fort courroucé l'échevin fit donner justice (non sous un chêne) mais dans un tribunal administratif. Apeuré par cette violence soudaine, les gueux demandèrent aux sans dents et à leurs gentes dames et gentils hommes (les élus)



de les prendre sous leurs ailes. Ces seigneurs locaux, grâce à la perspicacité des gueux, se rendaient bien compte des tours de passe-passe du duc et de ses comparses.

Le plus fameux consistait à les inviter dans de grandes « concertations » s'apparentant à des monologues récités par le grand seigneur toulousain. Armé de son sourire hypnotique, il tentait de soudoyer son auditoire en les enfarinant de poudre de péripinpin. Mais aucun des édiles du Comminges ne mordait à l'hameçon tant les meneries du suzerain étaient nauséabondes. Imaginez un peu : il voulait les convaincre qu'en fermant des services, ils seraient avantageusement remplacés par quelques heures de présence d'un gueux, seul... voire d'un demi-gueux (une personne dont ce n'est pas le métier) !!!



Dame Delga, seigneurs Aviragnet, Medevielle, Palacin, Arcangéli, Le Roux De Bretagne et tous les barons de Montrejeau, Saint Gaudens, Salies du Salat et bien d'autres communes n'en croyaient pas leurs oreilles. Il fallait que tous les gueux du Comminges les pincet régulièrement en les invitant de-ci de-là ou en leur écrivant, de crainte que le grand escogriffe toulousain ne les emporta au pays des mensonges.

**Cette cruelle chronique n'est toujours pas achevée. Hélas !**

## Chroniques de la Cité administrative

La décision est tombée ! La Cité déménagera à Jolimont fin 2023 (annonce du préfet le 25/07 dernier). Lors d'une réunion à la préfecture, le 9 septembre, les modalités de transfert ont été dévoilées aux OS avec la liste des administrations concernées.



Si la DRFiP en fait partie, aucune annonce sur le nombre d'agents ou le nombre de services transférés. Avec la loi « transformation de la Fonction publique » et CAP 2022, il est clair que les deux seront diminués dans les nouveaux locaux !

L'intersyndicale CGT de la Cité administrative constate le mépris fait aux OS. En effet, le préfet nous a informé de l'embauche d'une société privée (CBRE), chargée de l'ensemble du projet et qui exclut, de fait, les représentants du personnel. Encore une fausse concertation dirigée par une société étrangère !

Nous sommes déterminés à créer une intersyndicale Cité pour, qu'ensemble, en AG des personnels, nous puissions décider, sans pression, de nos propres revendications sur notre avenir proche, et notamment de revendiquer fermement un CHSCT de site, réclamé depuis 25 ans !



## Carton Rouge

La DGFIP déplore cinq suicides ces dernières semaines qui doivent nous faire réagir dans cette période de profonds bouleversements de nos métiers et de nos vies personnelles. L'intersyndicale nationale, qui boycotte toujours les comités techniques de réseau, a décidé d'envoyer, le 4 octobre, en début d'instance, les quatre secrétaires nationaux lire un droit d'alerte au directeur général au sujet de ces suicides. Nos camarades ont ensuite proposé une minute de silence en mémoire des collègues décédés. Le directeur général et sa délégation ont affiché leur mépris le plus total pour les victimes, leurs familles et les élus des personnels que sont les secrétaires nationaux, en ne se levant pas lors de cette minute de silence. Si certains de nos collègues avaient encore des doutes sur l'inhumanité de nos dirigeants, une attitude aussi abjecte devrait les faire réfléchir...

Le mépris que nous avons pu constater au moment de notre assignation au tribunal administratif est présent à tous les étages de notre administration !

### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)





# LA GAZETTE DES SITES

CoGiTo 31 N° 8 Octobre 2019



## Chroniques d'Auterive

Comme tant d'autres postes, les collègues de la trésorerie d'Auterive ont appris, le 6 juin dernier, que leur service, selon le projet nouveau réseau, devrait disparaître. Demain, ce service se résumerait à un accueil de proximité (qui ne serait autre qu'une simple permanence) et à un conseiller des collectivités locales.

Suite à prise de contact entre les agents du poste et les élus (mairie d'Auterive et communauté de communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais), ces derniers ont répondu présents lors du rassemblement devant la préfecture le 16 septembre dernier. Le lien avec les élus a été, à nouveau, confirmé à l'occasion d'une rencontre devant la trésorerie le 3 octobre.

Si le projet était validé, les différentes missions assurées aujourd'hui par la trésorerie seraient éclatées sur pas moins de cinq sites : Toulouse-Rangueil et Muret pour la mission recouvrement de l'impôt, Carbonne pour la gestion comptable, Boulogne-sur-Gesse et Revel pour les missions spécialisées.

Pourtant le nombre de personnes reçues annuellement sur le poste est loin d'être négligeable : entre 4 000 et 4 500 personnes. Ce territoire a besoin d'un service public des Finances de plein exercice et non pas d'une permanence non pérenne et d'un conseiller aux élus bien loin de ce bassin qui compte 19 communes et plus de 30 000 habitants.

Une motion a été présentée au conseil communautaire du 1er octobre 2019.

Le rassemblement organisé par l'intersyndicale avec les élus et les agents du poste qui a eu lieu le 3 octobre a été un vrai succès. Il a permis aux différents acteurs de ce territoire d'échanger et de mettre en perspective les actions à venir pour le maintien d'un service public de qualité, de proximité et de plein exercice.

Le rassemblement organisé par l'intersyndicale avec les élus et les agents du poste qui a eu lieu le 3 octobre a été un vrai succès. Il a permis aux différents acteurs de ce territoire d'échanger et de mettre en perspective les actions à venir pour le maintien d'un service public de qualité, de proximité et de plein exercice.

## Chroniques du Lauragais

À l'origine du projet, sorti en juin 2019, il était prévu la fermeture, au 1er janvier 2020, des trésoreries de Bazège et de Caraman-Lanta, puis la spécialisation de celles de Villefranche-du-Lauragais et de Revel au 1er janvier 2021, assortie du transfert des collectivités à Castanet-Tolosan.

Si les choses ont bougé, même à la marge, c'est bien grâce aux personnels, aux organisations syndicales et aux élus. Rien n'est gagné pour autant. Et loin de là, puisque le démantèlement des services publics de pleine compétence, dans le secteur rural du Lauragais, comme ailleurs, est toujours au programme. L'éclatement proposé par le plan Darmanin est une véritable aberration pour l'ensemble des agents, des usagers, des citoyens et des collectivités locales. La ruralité a besoin d'un réseau de pleine



compétence sur tout le territoire. Il est essentiel pour les usagers, la population, les élus et le développement de ces territoires. La CGT continuera à demander le retrait global du plan Darmanin, pour la défense de tous les territoires.

## Chroniques du Mirail

La déclinaison du projet Darmanin à la sauce Perrin avait prévu une ghettoïsation des services publics des Finances publiques au Mirail. Le projet prévoyait de supprimer le SIE du Mirail, privant les entreprises et notamment les auto-entrepreneurs, d'un service pourtant indispensable. Rajoutez à cela le transfert du service de contrôle des particuliers (PCRP) et du pôle contrôle expertise (PCE) à Rangueil et la diminution du ressort territorial du SIP et cela se traduisait par un seul SIP au Mirail qui ne gèrerait que le quartier du Mirail.

C'était sans compter sur la lutte des associations de quartier, des élus et des personnels. L'administration a opéré un recul quasi-immédiat, montrant bien la fragilité d'un projet pour lequel amateurisme rime avec incompétence, où méconnaissance du terrain rime avec ignorance en la capacité des citoyens à se mobiliser.

C'est bien la démarche d'associer élus/personnel/association et citoyen qui a été la clé de ce recul. Se taire aurait été accepter. Au lieu de cela, la résistance, la bataille, la solidarité et le rassemblement ont été choisis. Les chances de faire reculer le ministère sur ses projets de casse du service public dépend bien de notre capacité à créer une convergence des luttes.



## Du monologue social

Aujourd'hui, le « dialogue » social est un monologue sans fin de la déclinaison de la politique de Macron à l'échelle du département et de la DGFiP. Aucune possibilité d'échange constructif n'existe ! L'administration méprise les organisations syndicales et donc méprise les agents.

Un cadre annonce le recul de la fermeture des trésoreries, un autre prétend que cela se fera demain et le directeur de jurer: on n'a pas tranché... De qui se moque-t-on ? Comment dialoguer avec des gens qui n'ont aucune parole ? On promet que l'accueil sur rendez-vous sera mis en place en janvier 2020. Et, au final, mise en place en septembre 2019 !

Comment, alors, avoir confiance ? Les questions des collègues sont légitimes et c'est notre avenir qui est en jeu. Mais ce n'est pas la CGT qui a rompu le dialogue social. Cette rupture est du seul fait du mépris de notre aréopage directorial et de ses carriéristes !



### Nous contacter :

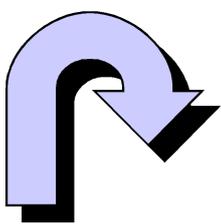
Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr)





# RETOUR SUR...



CoGiTo 31 N°8 Octobre 2019

Vivre la fin de sa vie sans travailler et en profitant d'une vie de labeur, c'est cela la retraite ! Mais un humain inactif est, pour le capital et les puissances d'argent, quelqu'un qui ne rapporte pas, donc « inutile » à leurs yeux. Voilà pourquoi la retraite a toujours été un enjeu de lutte et de classe.

Quand des salariés obtiennent un régime de retraite, c'est par la lutte, la solidarité organisée ou parce que le patronat veut fidéliser une certaine main d'œuvre.

## Il y a quelques siècles

Dans la période moyenâgeuse la solidarité entre générations ou professionnelle permettait de développer des systèmes d'entraide créant, de fait, des sortes de retraites. Mais cela demeure limité.

Le système royal a cherché à fidéliser des personnes, quelques dizaines de milliers, via l'octroi de rentes royales, accordées selon différents motifs.

### Nouvelles étapes



C'est la puissance publique qui fut conduit à instaurer les premiers régimes de retraites : les marins au XVII<sup>ème</sup> siècle, puis les militaires gradés, l'administration royale, le personnel des Maisons royales, le clergé et la Ferme générale, qui crée une des premières caisses de retraite française en 1768,

alimentée par des retenues de 1,25 % à 2,5 % sur les salaires.

En 1806 le personnel de la Banque de France obtient un régime de retraite. Puis en 1831, furent instituées les pensions militaires.

Enfin, en 1853, on effectue un regroupement des divers fonds de pension en un régime des fonctionnaires d'Etat fondé sur la répartition avec départ à la retraite à 60 ans et 55 ans pour les travaux pénibles.

Pendant la Révolution industrielle de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, pour le secteur privé surtout, ce sont les sociétés de mutuelles et prévoyance, ou les caisses de retraite d'entreprise, qui mettent en place les premières vraies retraites. Le besoin d'attractivité et de stabilité de la main d'œuvre était prégnant. Ainsi en fût-il des sociétés de chemin de fer dès 1850, des mineurs en 1894 ou du régime unifié des cheminots en 1909.

À noter que l'Allemagne de Bismarck créa le premier système obligatoire de retraite vers 1880 !

En 1910, la France instaure la retraite, avec le système des retraites ouvrière et paysanne fondé sur la capitalisation. L'objectif : percevoir 40% du salaire à 65 ans, 60 ans pour les travaux pénibles.

Ce fut un échec, le patronat dénonçant, **DÉJÀ**, des charges inacceptables et l'encouragement à la paresse !

La CGT, à l'époque, avait fait remarquer qu'à peine 8% de la population était encore en vie à 65 ans.



## Vers le système actuel

En 1928 sont créées les assurances sociales, véritable premier régime de retraite obligatoire, système mixte entre capitalisation et répartition, réservé aux salariés les plus

modestes. C'est l'ancêtre du régime général de la sécurité sociale que Pétain fera passer, en 1941, en répartition intégrale, la capitalisation s'étant effondrée avec la seconde guerre mondiale.

À la Libération le Conseil national de de la Résistance a intégré, dans son programme, « une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ». Pierre Laroque, ayant rejoint Londres en 1943, nommé directeur des assurances sociales et de la Mutualité, et Ambroise Croizat, ministre communiste du travail et de la santé, instaurent, avec la création du système de protection sociale, le système de retraite dit régime général de la sécurité sociale, par répartition. Rejetant les bases corporatives induites par le régime de Vichy, est créée une retraite avec un taux de liquidation à 40% (puis 50%) du salaire à 65 ans, avec la possibilité de retraite à 60 ans avec un taux de 20% et une bonification de 4% par année supplémentaire. Devant le caractère partiel de la retraite de base sont mis en place, pour le privé, les régimes de retraites complémentaires, par points, AGIRC et ARRCO.

Les régimes « historiques », bâtis sur le modèle d'un régime par annuités avec un taux de liquidation de 75% du niveau de qualification de fin carrière, sont maintenus.

Enfin, en 1982, est instauré la possibilité de départ à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisations.

## Demain

La question posée aujourd'hui est celle d'un choix :

- Veut-on développer et améliorer le système existant de solidarité entre génération, sachant que des solutions existent (l'égalité salariale homme/femme induirait des cotisations, donc des recettes supplémentaires permettant un équilibre financier à moyen terme) ?
- Veut-on supprimer le système existant en le remplaçant pour chacun par un montant de points acquis tout au long de sa carrière, sachant que la valeur du point retraite ne sera connue qu'au moment de celle-ci, voire pourra varier, puisque celle-ci relèvera d'une enveloppe fermée, donc dépendant du nombre de cotisants ?



**Solidarité calculée ou individualisme sans garantie, à chacun d'y réfléchir...**



### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne  
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex  
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)



## Référendum d'initiative partagée sur l'Aéroport de Paris (ADP) : Pourquoi maintenir l'entreprise dans le giron de l'État

## Allo, Mmes Buzyn et Schiappa

Avec 101 millions de voyageurs en 2017, ADP est la plus grande porte d'entrée du pays. C'est dire si l'enjeu du contrôle de cette structure est stratégique, tant sur le plan du développement économique et social de notre territoire, que sur celui de la sécurité des passagers.

Notre pays connaissait un véritable maillage du territoire en termes de maternités. Or leur nombre a été divisé par trois en quarante ans au prétexte du risque lié à un acte médical trop peu pratiqué, masquant en fait le motif des économies budgétaires. Les maternités ont donc été regroupées créant des « usines à bébé » ce qui n'exclue pas les risques à l'accouchement.



Du strict point de vue budgétaire, la décision de privatiser ADP est incompréhensible.

Ainsi nombre de futures mères se sont trouvées éloignées des maternités restantes créant un risque d'accouchement extra-hospitaliers. MAIS les pompiers ou les services d'urgence seraient là. Comme si pratiquer des accouchements était un acte médical courant pour ces services !



Le groupe a généré 600 millions d'euros de bénéfices en 2018. ADP rapporte beaucoup d'argent à l'État. En bradant ce patrimoine, ce sont autant de milliards qui ne financent pas les services publics.

Le service gynécologie du CHU de Dijon vient de publier une étude sur les accouchements extra-hospitaliers en France entre 2012 et 2014. Selon cette étude ceux-ci ont fortement augmenté : 2 104 en 2012, 2 300 en 2013 et 2 329 en 2014, soit **10 % d'augmentation** sur la période. Ils concernaient les femmes les plus âgées et les plus éloignées de la maternité résidant dans un environnement plus défavorisé et plus rural. Mais, surtout, ces accouchements se traduisent par un **risque de décès de la mère 13,4 fois plus important et 3,3 fois plus important pour le bébé**. De même le risque d'hospitalisation néonatale y a augmenté de 20 % et celui d'hypothermie du nouveau-né de 5,9 %.

Il existe un précédent local très significatif : la privatisation de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Elle a été qualifiée « d'échec » par la Cour des comptes (que l'on peut difficilement soupçonner de partialité syndicale). Qu'ont fait les nouveaux investisseurs ? Ils ont fait ce que le capital sait faire le mieux : se servir ! 100 % du bénéfice a été distribué en dividendes ! Les nouveaux actionnaires se sont même servis dans les réserves de l'aéroport pour se rémunérer à hauteur de 16,5 millions d'euros ! Ils envisagent désormais de revendre leurs parts, après une plus-value de 70 % en cinq ans.

Ces chiffres montrent que, dans la 5ème puissance économique mondiale, le dogme glacial néo-libéral privilégie les économies budgétaires aux vies humaines ! Derrière chaque bénéficiaire des services publics, il y a un humain ; derrière chaque emploi de fonctionnaire ou service public supprimé, il y a une mission et du travail. C'est donc bien un choix de société que porte le développement du service public.

Une seule solution pour tenter de repousser cette privatisation : participez au référendum d'initiative partagée pour soutenir la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation d'ADP. Rendez-vous sur internet via le lien suivant, muni, de votre carte nationale d'identité :

### Qu'en dites-vous Mesdames Buzyn et Schiappa ?

[https://www.referendum.interieur.gouv.fr/initiatives\\_encours](https://www.referendum.interieur.gouv.fr/initiatives_encours)

**4 700 000 signatures sont nécessaires avant le 12 mars 2020 : à vos claviers !** Faites signer autour de vous ! Ceci ne prendra que 5 mn de votre temps et permettra d'affirmer, notre attachement viscéral au service public.

**POUR LA MAÎTRISE PUBLIQUE DES AÉROPORTS**



### Ascenseur pour discriminations

La cour d'appel de Versailles vient de condamner l'ascensoriste OTIS pour discrimination anti syndicale à l'encontre de 12 salariés, tous élus ou mandatés CGT, dont des Toulousains, fin d'un combat mené depuis 2008. OTIS devra s'acquitter de dommages et intérêts à hauteur de 770 000 € et de rattrapage de salaires pour 220 000€. La reconnaissance de la discrimination est en elle-même une réparation de préjudice. La force du collectif a permis de résister aux pressions ou chantages individuels. Une victoire, haute en signification !

### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)





# QUESTIONS À ...

**Dominique DUHAMEL**

Secrétaire nationale à l'Union fédérale des syndicats de l'État CGT

**À propos de la loi de transformation de la Fonction publique**

**CoGiTo 31 N°8 Octobre 2019**



## **Peux-tu te présenter en quelques mots ?**

**Dominique DUHAMEL :** Je suis syndiquée à la DGFIP et secrétaire nationale à l'UFSE-CGT. Je suis les dossiers statutaires et revendicatives et, actuellement, la loi dite « de transformation de la fonction publique », de la présentation du projet en CCFP en mars à sa promulgation le 6 août 2019.

## **En quoi cette loi est-elle l'attaque la plus frontale contre le statut général des fonctionnaires ?**

**Dominique DUHAMEL :** Cette loi est une attaque d'ampleur contre la Fonction publique, contre les fonctionnaires et les missions qu'ils exercent. Nous sommes face à un profond basculement de notre société.

La loi remet en cause les principes fondateurs de 1946 du statut général des fonctionnaires, d'égalité, de neutralité et d'indépendance, de responsabilité.

Pour la CGT, ils demeurent essentiels car ils protègent l'usager citoyen et la population contre les dérives des décisions administratives et politiques et garantissent un service public rendu par des fonctionnaires de manière neutre et impartiale et dans l'intérêt général.

Par cette loi, le gouvernement remet en cause l'exercice même des missions de service public, en donnant aux employeurs publics tous les outils pour mettre en œuvre le plan « Action publique 2022 » de casse des missions sans avoir de

contraintes statutaires.

Cette loi s'attaque à la démocratie sociale et aux organismes consultatifs des personnels avec la fusion des CT et CHSCT alors même que les conditions de vie au travail ne cessent de se dégrader, avec la suppression d'une grande partie des prérogatives des CAP (de mutation dès 2020, d'avancement et de promotion, etc) qui conduit à la rupture d'égalité de traitement des personnels tout au long de leur carrière, au clientélisme et à l'arbitraire des employeurs.

Dans la loi, le gouvernement rapproche le Statut général du Code du travail, en important déjà dans le statut, le « contrat de projet », la rupture conventionnelle, la création des comités sociaux (à l'image des CES)...

## **Selon toi, les conséquences de cette loi conduisent-elles à la disparition du statut ?**

**Dominique DUHAMEL :** Cette loi nous conduit effectivement à nous interroger sur la disparition du statut général des fonctionnaires, des statuts particuliers et de la Fonction publique à la « française ». L'objectif du gouvernement est de substituer aux dispositifs statutaires et réglementaires existants, une précarité généralisée avec un recours accru au contrat, une montée en puissance de la rémunération et de la carrière au mérite, une multitude de dispositifs dignes d'un véritable « plan social » pour favoriser les mobilités contraintes, les externalisations vers le privé ou même les démissions.

**Nous pouvons donc dire que cette loi conduit à la fin de la fonction publique de carrière** qui garantissait que les emplois permanents soient occupés par des fonctionnaires titulaires de leur grade et pouvant dérouler une carrière dans le cadre de droits et garanties collectives !

S'il y a toujours eu des contractuels dans la fonction publique, le statut cadrait leur recrutement et la CGT a toujours porté des revendications pour améliorer leur situation et éviter les dérives des employeurs.

## **Quelle riposte peut mettre en place la CGT pour parvenir au retrait de cette loi ?**

**Dominique DUHAMEL :** Cette loi est maintenant promulguée et une nouvelle séquence de la bataille s'ouvre désormais : celle portant sur la cinquantaine de décrets à venir et sur les sept ordonnances traitant de sujets essentiels pour les personnels. Sa mise en œuvre se fait dans le temps avec des mesures d'application immédiate ou dès la publication des décrets, d'autres de 2020 à 2022.

Pour la CGT, il s'agit donc de combattre cette loi et d'engager un processus d'actions, inscrit dans la durée, pour imposer d'autres choix pour l'avenir des missions et de l'emploi public, pour l'amélioration des conditions de vie au et hors du travail.

**C'est avec les personnels et dans l'unité la plus large, à l'image des actions en cours à la DGFIP, que cette riposte doit se construire pour la défense et la reconquête d'une Fonction publique du XXI<sup>ème</sup> siècle.**



**Nous contacter :**

**Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne**

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)





# D'ACTIFS À RETRAITÉS

## TOUS ENSEMBLE !



CoGiTo 31 N°8 Octobre 2019

Au moment où le Président Macron veut s'attaquer aux retraites (et non pas les réformer comme il le prétend) un regard des actifs sur ce qui concerne les retraités est nécessaire car là s'y écrit aussi leur avenir.

Macron a été stoppé, sur plusieurs mesures, par les fortes mobilisations de retraité.e.s. Celles-ci ont rassemblé jusqu'à 200 000 manifestants dans la rue à l'appel de neuf organisations (CGT, FO, CFTC, FSU, Solidaires, UNSA, FGR, LSR), organisations dans l'unité d'action depuis plus de 2 ans. De plus, souvent, la moitié des présences sur les ronds-points tenus par les gilets jaunes étaient des retraité.e.s.

Macron a dû annuler l'augmentation de la CSG en 2019, annoncer la fin du gel des pensions en 2020 pour déjà une partie des retraité.e.s (sous certaines conditions), et décidé la revalorisation des pensions en 2021 pour tout le monde. Récemment, ce fut la reculade du gouvernement sur l'annonce de la suppression des exonérations de cotisations patronales dont bénéficient les personnes âgées de plus de 70 ans employant des aides à domicile.

Certes cela ne règle pas tout. Loin s'en faut ! Mais **Jupiter n'est pas intouchable** face à la mobilisation et l'unité d'action.

**Les retraités, comme les actifs,** ont des raisons d'être inquiets :



### La « réforme » des retraites les concerne :

Le Haut Conseil à la réforme des retraites veut bloquer la part des pensions dans les richesses créées (13,8% du PIB). Or il y a, en moyenne, 150 000

retraité.e.s de plus chaque année. C'est, de fait, le principe de l'enveloppe fermée qui est annoncé dans le cadre de la « réforme » macronienne des retraites.

### Internet devient de plus en plus obligatoire :

L'objectif du Président Macron est de dématérialiser, en 2022, l'ensemble des services publics. Comment faire quand une personne sur cinq, majoritairement des personnes âgées, n'a pas d'ordinateur ? Quant à la fermeture des services publics, notamment en milieu rural, elle implique de se déplacer, ce qui est problématique pour nombre de personnes âgées. Surtout que, pour elles, les renseignements par téléphone, ne sont pas évidents. Alors, oui, la défense du service public concerne les actifs et les retraité.e.s.

### Les moyens aux collectivités locales diminuent :

la suppression de la taxe d'habitation en est l'exemple. Moins de moyens aux collectivités locales cela implique soit de diminuer les missions du service public de proximité, soit d'augmenter les taxes foncières et d'enlèvement des ordures ménagères. Actifs et

retraité.e-s seront perdants quand les premiers de cordée bénéficient d'avantages fiscaux bien significatifs.

### Le déremboursement des médicaments coûte



**cher :** d'abord aux retraité.e.s pour lesquels le besoin est accru avec l'âge, mais plus largement à tous. Exemple : le 0% de certaines lunettes ou appareils auditifs (une bonne idée) sera payé,

en fait, par l'augmentation des mutuelles, donc de nos cotisations. Jupiter n'oublant pas les profits des « pauvres » entreprises de l'industrie pharmaceutique !!! Le candidat Emmanuel Macron avait affirmé : « Avec moi, le pouvoir d'achat des retraités sera préservé ».

Aussi les revendications des neuf organisations de retraité.e.s vont-elles à l'encontre du projet de casse des retraites du Président Macron, notamment en remettant en cause le principe de l'enveloppe fermée, et sont dans l'intérêt des actifs, à savoir :

- Suppression de la hausse de la CSG et fin du gel des pensions pour toutes les retraites et pensions, avec rattrapage des pertes subies au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Revalorisation de toutes les pensions en fonction de l'évolution des salaires.
- Un minimum de pension à hauteur du SMIC pour une carrière complète.
- Le maintien et l'amélioration des pensions de réversion.
- L'embauche immédiate de 40 000 personnes comme le demande le personnel des EHPAD et des soins à domicile.

**Oui, actifs-retraité.e.s, nos intérêts sont convergents et communs**  
**Actifs – retraité.e.s tous ensemble dans l'action**



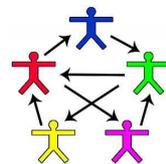
### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne

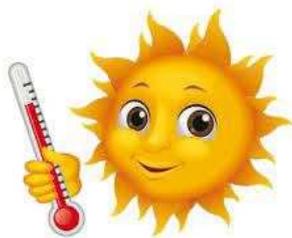
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr)





## Je veux du soleil



C'est l'histoire des Corinne, des Carine, des Khaled, des Rémi, des Denis, des Cindy, des Marie, d'habitude résignés, longtemps abattus, qui se redressent, se dressent contre une fatalité. Ils se lient et se liguent, leurs hontes privées, accumulées, se font

colère publique et, à leurs seigneurs, à leurs maîtres, aux pouvoirs, ils opposent leurs corps, leurs barricades, leurs cabanes. Leurs voix, surtout : la parole se libère pour réclamer une part de bonheur.

Gilles Perret (La sociale) et François Ruffin (Merci Patron) sont partis pour un road-movie dans la France d'aujourd'hui à la rencontre des gilets jaunes avec seulement une caméra, pour capturer cet instant pour saisir sur le vif les visages et les voix de ces inconnus qui, le temps de samedis, retrouvent leur dignité.



## Les Invisibles

**Le réalisateur Louis-Julien Petit met en scène des femmes sans domicile fixe.**

« Les invisibles » est un film politique, traité sans misérabilisme, un film qui révèle l'autre côté du vécu de ces femmes

Alors qu'elles sont expulsées de leur habitat de fortune établi sur un terrain municipal aux premières heures du jour, elles trouvent refuge auprès de travailleuses sociales et de bénévoles de l'accueil de jour.



Ensemble elles ont le projet de se reconstruire, de retrouver leur dignité y compris à leurs propres yeux, de reprendre le dessus et de montrer leur combativité face à l'adversité et au monde qui les exclut.

Ce film montre la face sombre de ce fléau qu'est la précarité au sein de notre pays dit « civilisé ». Mais ce film est aussi jubilatoire, plein de chaleur humaine et de solidarité.

Commentaire Utopia - « C'est un film qui se vit plus qu'il ne se pense, un appel au courage.

Même dévalué, le moindre des êtres vaudra plus qu'une action Natixis,

***il y aura toujours un poing pour se lever, une parole solidaire pour s'élever »***

## IDÉES ET DÉBATS

### Des trains ou des camions ?

Des trains ou des camions sur les routes, telle est la question posée par ce qu'on appelle le train des primeurs. Chaque année, partent, de Perpignan, 400 000 tonnes de fruits et légumes en direction de Rungis. Ce transport se faisait (en aller/retour journalier) par 85 wagons frigorifiques, depuis 40 ans. Coût de l'affaire : près de 25 millions d'euros. Ceci doit être changé ! La SNCF et les sociétés de négoce ne veulent plus engager ces frais et ont trouvé une meilleure solution : le transport quotidien Perpignan/Rungis par camion !



#### Roule-t-on sur la tête ?

25 millions d'investissements, certes ! Mais la solution camion représente une circulation annuelle de 25 000 camions de plus sur les routes. Cela a aussi un coût : entretien des camions, surcharge de l'axe Perpignan/Paris avec une multiplication des risques d'accidents et de pollution de la planète (1 train = 3 tonnes de CO<sup>2</sup>, 45 camions = 44 tonnes de CO<sup>2</sup>). Pour la CGT, cette situation est significative de la politique du gouvernement et de la SNCF en matière de transport.

Le secteur des transports – qui représente 60 % des émissions de gaz à effet de serre – doit être au centre des réflexions sur la lutte contre le réchauffement climatique. Or, la part mondiale routière ne cesse de croître tandis que celle du ferroviaire ne cesse de diminuer. Ainsi, la part du ferroviaire dans le transport de marchandises, qui représentait 14 % du trafic en 2006 – année de l'ouverture à la concurrence – n'est plus, aujourd'hui, que de 7 %. Cela prouve que l'autorégulation du marché et l'ouverture à la concurrence ne permettent pas de répondre aux problématiques environnementales auxquelles nous faisons face. Dans notre pays, dont le Président se veut si défenseur de l'avenir de la planète, toute la stratégie du fret doit être revue afin de répondre aux nécessités sociales et climatiques. Ce qui inclus, pour commencer, le maintien du train des primeurs. Une mini-goutte de l'ISF rétabli permettrait de solutionner le problème. **Jupiter y pensera-t-il ?**



**Nous contacter :**

**Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne**

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr)